

Bilan final

AGEFIPH

Classe Avenir Pro Autisme (CAPA)

Introduction

- I.** Calendrier du projet et évolutions
- II.** Rappel des objectifs
- III.** Besoins identifiés et réalité opérationnelle
- IV.** Fermeture du dispositif CAPA
- V.** Enseignements et capitalisation des acquis
- VI.** Suivi des parcours individuels à la reprise

Conclusion

INTRODUCTION

Le projet Classe Avenir Pro Autisme (CAPA) a été initié pour répondre à l'enjeu majeur de l'insertion socio-professionnelle d'un groupe de jeunes adultes avec un Trouble du Spectre Autistique (TSA). S'inscrivant dans une logique d'inclusion en milieu ordinaire, le dispositif visait à accompagner 15 jeunes visés initialement vers l'emploi durable à travers un parcours sécurisé et innovant sur trois ans. L'approche reposait sur un double accompagnement personnalisé, à la fois pédagogique et socio-professionnel, une ingénierie de formation adaptée aux spécificités de l'autisme, et des immersions progressives en entreprise.

Ce document constitue le bilan final de l'opération. Il détaille le calendrier du projet, les objectifs atteints, et les réponses concrètes apportées aux besoins identifiés. Bien que le dispositif ait démontré sa pertinence opérationnelle, sa fermeture a été décidée pour décembre 2025 en raison d'une réalité complexe ne permettant pas de poursuivre de manière pérenne et stable.

I. CALENDRIER DU PROJET ET EVOLUTIONS

Le projet initial prévoyait des actions suivant les temporalités suivantes :

- **Exploration (septembre 2023 – décembre 2023)** : évaluation globale du jeune visant à établir les premiers axes de l'accompagnement en amont de l'entrée en formation.
- **Tronc commun (décembre 2023 – juin 2024)** : phase de découverte des métiers à travers de cours et des immersions professionnelles, en vue de permettre aux jeunes d'asseoir leur choix d'orientation
- **Formation / apprentissage (juin 2024 – septembre 2026)** : phase de professionnalisation alliant cours et expériences en milieu professionnel.
- **Accompagnement (à partir de la fin de la formation)** : suivi des personnes post formation pour s'assurer de la pérennisation de leurs parcours.

Sur la période écoulée (décembre 2023 – septembre 2025), seul un changement de planning est à noter : le Tronc commun a été prolongé jusqu'en juillet 2024, la formation a ainsi démarré en septembre 2024.

La phase Tronc commun (découverte des métiers et choix d'orientation) a été prolongée pour répondre aux besoins des jeunes : rythme spécifique de certains jeunes, temps nécessaire pour leur permettre de mûrir leur projet et de faire un choix d'orientation réfléchi. Cette approche, centrée sur

leurs besoins, a renforcé la confiance et l'implication des jeunes qui poursuivent aujourd'hui leur parcours. L'impact concret du dispositif se mesure aussi par des insertions professionnelles en stage et en immersion réussies pour l'ensemble des jeunes inscrits.

La décision de fermer le projet en décembre 2025 est liée aux facteurs cités dans la partie IV "Fermeture de dispositif CAPA" du présent rapport, et non à la qualité de l'accompagnement proposé.

II. RAPPEL DES OBJECTIFS

Objectif 1 : Favoriser l'insertion socio-professionnelle à travers un accompagnement adapté et personnalisé

- Résultat 1 : Les jeunes bénéficiaires disposent d'un **double accompagnement personnalisé** - pédagogique et socio-professionnel- tout au long de leur formation.
- Résultat 2 : Les jeunes bénéficiaires inscrits dans le dispositif bénéficient d'une **formation adaptée tant sur les méthodes pédagogiques que sur les outils pédagogiques** (voir partie sur les contenus pédagogiques)
- Résultat 3 : L'équipe pédagogique est formée à l'autisme et **adapte ses contenus** de cours en fonction des **spécificités d'apprentissage** de ce public (voir partie dédiée à la pédagogie - Focus sur les modalités pédagogiques)
- Résultat 4 : Les jeunes bénéficiaires accompagnés **développent des compétences neurocognitives et relationnelles ainsi que des habilités sociales** leur permettant de « faire leur place » dans la société et dans le milieu professionnel et **acquièrent le principe d'auto-détermination**

Objectif 2 : Construire un environnement de travail propice à l'insertion professionnelle des publics TSA

- Résultat 1 : Les bénéficiaires travaillent dans des entreprises qui mettent à leur disposition des **postes de travail adaptés** à leurs besoins

- Résultat 2 : Les jeunes bénéficiaires sont en **apprentissage dans des structures employeur inclusives** en milieu ordinaire

Le projet s'est appuyé sur un accompagnement pluridisciplinaire et des méthodes sur-mesure, portés par une équipe qui a su développer une expertise solide sur l'autisme. Cette synergie n'a cependant pas été immédiate : elle est le fruit d'une période d'ajustement qui, accompagnée par une consultante externe et des formations ciblées, a permis de structurer et de stabiliser l'équipe en place.

Une fois cette fondation établie, l'accompagnement et les méthodes d'enseignement, couplés à des immersions chez des employeurs ayant adapté postes et pratiques, ont permis aux jeunes de développer simultanément compétences métiers, habiletés sociales et autodétermination. Cela leur a permis de réaliser nombreuses expériences professionnelles en milieu ordinaire, le dispositif restant fidèle à l'objectif de départ d'insertion durable et de développement d'un environnement inclusif pour les personnes TSA.

L'ensemble des jeunes a effectué des stages et / ou immersions en entreprise, accompagnés par l'équipe dans l'adaptation des postes, l'étayage des tâches et dans la sensibilisation des équipes à l'autisme. Un récapitulatif de l'ensemble de ces expériences professionnelles depuis décembre 2023 et jusqu'à juillet 2025 sera annexé au présent bilan (*Annexe 5*).

III. BESOINS IDENTIFIES ET REALITE OPERATIONNELLE

Lors du dépôt de la demande, le diagnostic soulignait :

- La difficulté d'accès à l'emploi ordinaire pour les jeunes adultes autistes, amplifiée par le manque de dispositifs de formation adaptés et par la méconnaissance du handicap côté employeurs ;
- La nécessité de parcours pédagogiques individualisés, structurés et sécurisés (supports visuels, répétition, progressivité) pour compenser les particularités cognitives et sensorielles du public TSA ;
- Le besoin de créer un vivier de candidats pour des métiers « en tension » (espaces verts, restauration, logistique) tout en favorisant la désinstitutionalisation et l'insertion durable en milieu ordinaire.

Les réponses apportées par la réalisation de l'opération sont les suivantes :

- **Accompagnement personnalisé par une équipe pluridisciplinaire (pédagogique + médico-social)** couvrant la classe, déplacements et temps en entreprise. Cet accompagnement sécurise le parcours et lève les freins identifiés liés à l'autonomie, à la communication et au maintien dans l'emploi.
- **Ingénierie pédagogique adaptée et progressive**, répondant directement aux besoins de structuration, de répétition et de visuel formulés dans la demande de subvention.
 - Action 1 : réalisation de pictogrammes, séquentiels adaptés à chaque jeune et à la mise à disposition des jeunes d'équipements et espaces adaptés à l'autisme (tablettes, espaces de répit et aménagement des salles).
 - Action 2 : l'aménagement du temps a également été fondamental pour le bon déroulement de la formation (pauses régulières, alternance cours / plateaux techniques / ateliers socio-professionnels).
- **Parcours alterné et immersion en entreprises inclusives (Annexe 5)** : dès le démarrage du tronc commun, et de manière plus soutenue depuis septembre 2024, les jeunes ont l'occasion d'expérimenter leurs apprentissages en situation réelle chez des employeurs partenaires (Café Kawaa, La Caisse des Ecoles du 20^{ème}, Hôtel Mercure Montmartre, Les Potagers de Marianne, etc.) avec adaptation de postes et sensibilisation des équipes à l'accueil d'une personne autiste. Cela répond au double besoin : préparer les jeunes à l'emploi ordinaire et sensibiliser les entreprises pour lever la barrière liée à la méconnaissance du handicap

En articulant un parcours de formation sur-mesure, accompagnement médico-social et un travail de transformation des entreprises d'accueil, **l'opération CAPA a à ce jour traité avec succès point par point les besoins et problèmes repérés lors de la demande : sécurisation du parcours de jeunes autistes, montée en compétences adaptées, lutte contre la méconnaissance du handicap dans les entreprises et couverture de métiers en tension.** L'engagement des partenaires et les retours suite aux expériences professionnels des jeunes, ainsi que la satisfaction de ces derniers attestent du bon déroulement de l'action.

Comme prévu dans le calendrier initial présenté dans le cadre de la présente demande de subvention, et malgré quelques légères évolutions des dates de démarrage et de fin de différentes phases, le calendrier et les objectifs du projet ont bien été respectés.

Néanmoins, les problématiques rencontrées (profils de jeunes très hétérogènes et pour certains non adaptés, déficit budgétaire, etc. – le détail de ces problématiques est détaillé dans la mesure d’impact en *Annexe 1*) ont entraîné une décision de retrait d’ESCALE du dispositif et une fermeture de projet prématurée, à horizon décembre 2025.

IV. FERMETURE DU DISPOSITIF CAPA

Malgré des adaptations continues pour répondre à une réalité complexe, le dispositif a fait face à des difficultés persistantes. Dans une volonté de faire évoluer le dispositif pour répondre aux sollicitations des parties prenantes et aux contraintes budgétaires, une nouvelle proposition a été formulée : un SAMSAH inclusif couplé à un CFA inclusif (voir *Annexes 2 et 3*). Cependant, ces projets n'ont pas trouvé d'accord unanime entre les acteurs.

Plusieurs facteurs interdépendants ont motivé la décision de mettre un terme anticipé au projet :

Difficultés structurelles et économiques

- **Défis opérationnels** : malgré les ajustements, le dispositif faisait face à des difficultés structurelles persistantes, notamment en ce qui concerne le rythme du parcours, la projection effective des jeunes vers l'emploi et la viabilité économique globale du modèle.
- **Contraintes financières** : le projet a été affecté par des contraintes réglementaires et financières, incluant la fin du contrat de professionnalisation expérimental et une baisse des aides à l’alternance.
- **Surcoûts imprévus** : le dispositif a dû gérer des imprévus logistiques, notamment une relocalisation urgente qui a généré des surcoûts non anticipés.

Contraintes externes et institutionnelles

- **Évolution du soutien de l'ARS** : l'ARS a pris la décision de ne pas maintenir son soutien envers le dispositif tel qu'il existe, et n’a pas adhéré aux projets alternatifs proposés (*Annexe 2 et 3*).
- **Transformation du projet** : l'architecture même du projet a été revue pour évoluer vers un modèle plus souple et individualisé. Ce changement fondamental a conduit ESCALE à prendre la décision de se désengager du projet en tant que structure porteuse.

La cessation d'activité du projet entraîne les dispositions suivantes pour les équipes :

- Les professionnels mobilisés sur le projet côté **ESCALE** ont été licenciés pour motif économique. Des propositions de mobilité interne ont été proposés pour certains profils, notamment pour la chargée de projet.
- Les membres de l'équipe côté **SOS Solidarités** seront accompagnés par le Groupe SOS pour se réorienter à la fermeture du projet, notamment via des mobilités internes

La priorité de la phase de clôture (septembre - décembre 2025) est d'assurer une transition sécurisée pour les **9 jeunes** actuellement suivis au sein du dispositif.

L'ensemble des actions est désormais orienté vers l'identification de solutions de poursuite de parcours adaptées à chaque situation. L'équipe médico-sociale, maintenue en activité, est chargée de formuler des préconisations d'orientation auprès de l'ARS pour chaque bénéficiaire.

V. ENSEIGNEMENTS ET CAPITALISATION DES ACQUIS

L'expérimentation CAPA a permis de développer une expertise solide dans l'accompagnement de jeunes adultes avec TSA. Les approches développées au cours du projet sont présentées ci-dessous.

- **Ingénierie pédagogique individualisée** : Pour répondre à l'hétérogénéité des profils, des outils pédagogiques entièrement personnalisés (séquentiels, pictogrammes) ont été conçus en collaboration avec les jeunes et leurs familles. Cette démarche a eu pour effet de favoriser leur concentration et leur disponibilité durant les temps d'apprentissage.
- **Adaptation de la temporalité et du rythme d'apprentissage** : L'expérimentation a mis en lumière l'importance d'un cadre temporel souple. La mise en place d'une phase de tronc commun étendue a offert le temps nécessaire à la découverte des métiers et au développement des habiletés sociales. Parallèlement, un volume horaire ajusté à 20h par semaine s'est révélé essentiel pour respecter la fatigabilité des jeunes, ce qui a directement contribué à améliorer leur concentration et leur disponibilité durant les temps d'apprentissage.
- **Un pilotage unifié et transdisciplinaire** : Une coordination fluide a été assurée par une gouvernance unifiée, incarnée par une cheffe de service unique pilotant l'ensemble du dispositif. En complément, l'instauration de binômes co-référents pour chaque jeune (un

formateur et un professionnel du médico-social) a été un facteur déterminant pour créer une dynamique transdisciplinaire cohérente et garantir un accompagnement global.

- **Formalisation d'un protocole pour les immersions professionnelles** : Un protocole a été formalisé pour encadrer les immersions en entreprise. Ce processus incluait des pré-visites des lieux, un accompagnement sur site par les référents et la préparation d'outils de travail spécifiques. Cette méthode a permis de rassurer les jeunes, les familles et les employeurs.
- **Alliance éducative avec les familles** : La collaboration avec les familles a été renforcée par la mise en place d'entretiens réguliers, de visites à domicile et d'outils de communication dédiés (cahier de liaison, contacts directs). Ces actions ont permis d'établir une relation de confiance et d'assurer une meilleure cohérence entre l'accompagnement au centre et l'environnement de vie des jeunes.

L'Annexe 6 du présent bilan contient une série d'outils réalisés pour le projet.

VI. SUIVI DES PARCOURS INDIVIDUELS A LA REPRISE

13 jeunes étaient inscrits dans le dispositif CAPA en septembre 2023, 9 jeunes sont encore aujourd'hui dans le dispositif. Ces 9 jeunes sont orientés vers un métier de leur choix parmi les 3 proposés (CFA en Gestion des espaces verts, Service en salle et Conditionnement) L'ensemble des jeunes a pu s'engager dans plusieurs expériences professionnelles en accord avec les axes identifiés dans leur projet personnalisé.

Vous trouverez en *Annexe 9* le détail des parcours individualisés des jeunes.

À la date d'envoi de ce document, la situation des jeunes accompagnés dans le dispositif se répartit de la manière suivante :

- **Poursuite des parcours en apprentissage** : **2 jeunes** poursuivent leur parcours en apprentissage. Pour l'un, la rentrée est effective et une recherche d'alternance est en cours de finalisation. Pour le second, les démarches sont en cours pour finaliser le contrat d'alternance avec une entreprise partenaire et le CFA partenaire, la rentrée étant imminente. Ce dernier reste présent aux ateliers CAPA en attendant sa rentrée, et fait donc partie des 5 jeunes listés ci-dessous. L'équipe du projet assure le lien et la relance auprès des différentes parties pour sécuriser ces parcours.

- **Situation des jeunes actuellement présents : 5 jeunes** sont actuellement présents (dont 1 en cours d'intégration dans un CFA partenaire), et participent activement aux ateliers proposés et encadrés par les équipes médico-sociales. Un contact régulier est maintenu avec leurs familles, et les plannings d'activités leur sont communiqués de manière hebdomadaire.
- **Sortie du dispositif : 4 jeunes** ont quitté le projet.
 - Pour 3 d'entre eux, les familles ont trouvé une solution de réorientation vers un **SESSAD professionnel**, que les jeunes ont déjà intégré.
 - Pour le dernier, la famille a décidé d'un retrait du dispositif. Les attestations de sortie ont été transmises et traitées administrativement.
- **Suivi des jeunes absents** : une situation d'absence a été constatée pour **3 jeunes**. Les motifs varient : arrêt maladie, raisons personnelles, ou absence non justifiée. Pour l'un d'eux, le contact avec la famille est rompu depuis plusieurs mois. Des échanges de mails et des contacts ont été initiés pour clarifier la situation de chacun.

Le détail des pistes d'orientation individuelles des jeunes toujours inscrits dans le dispositif est présenté en *Annexe 9*.

CONCLUSION

En dépit de sa fermeture anticipée, le projet CAPA a atteint ses objectifs fondamentaux en offrant à des jeunes adultes autistes un parcours de formation et de professionnalisation adapté en milieu ordinaire. Au-delà des parcours individuels accompagnés, le principal acquis du dispositif réside dans l'expertise opérationnelle développée : une méthodologie d'individualisation pédagogique, une meilleure compréhension des temporalités d'apprentissage, un modèle de gouvernance d'équipe pluridisciplinaire efficace, et des protocoles de collaboration. Ces enseignements constituent une base de connaissances solide et transmissible pour toute initiative future visant à favoriser l'insertion professionnelle de ce public.